

PROCURATION

Pour être valable, la présente procuration doit parvenir dûment complétée, paraphée et signée, au siège de Compagnie d'Entreprises CFE SA au plus tard le 30 avril 2021, et ce par envoi soit par la poste à Compagnie d'Entreprises CFE SA, à l'attention de MSQ SRL, représentée par Fabien De Jonge, Directeur Financier et Administratif, avenue Herrmann-Debroux 42, 1160 Auderghem, soit par e-mail à l'adresse: general_meeting@cfe.be. Nous vous recommandons cependant de nous envoyer cette procuration par e-mail. Les procurations qui nous parviennent tardivement ou qui ne remplissent pas les formalités requises, ne seront pas prises en compte. Étant donné que la procuration doit obligatoirement être donnée au secrétaire de l'assemblée générale ordinaire et que celui-ci est en situation de conflit d'intérêts potentiel avec l'actionnaire au sens de l'article 7:143 §4 CSA, chaque procuration doit indiquer les instructions de vote spécifiques pour chaque point à l'ordre du jour. . Pour les actions dématérialisées, un relevé bancaire doit également être ajouté attestant du nombre d'actions détenues au 22 avril 2021 (24h00, heure belge) (date d'enregistrement). Veuillez consulter la Data Protection Notice sur notre site web: www.cfe.be afin d'obtenir des informations sur le traitement de vos données personnelles (en ce compris vos droits y afférents).

Si actionnaire personne physique :

le/la soussigné(e) (nom et prénom)

domicilié(e) à

Si actionnaire personne morale :

la soussignée (dénomination sociale complète)

dont le siège social est sis

propriétaire/usufructier de actions dématérialisées et/ou actions nominatives de Compagnie d'Entreprises CFE SA, ayant son siège social à 1160 Bruxelles, avenue Herrmann-Debroux 42,

désigne le secrétaire de l'assemblée générale ordinaire comme mandataire spécial à qui il accorde tous pouvoirs pour le représenter à l'assemblée générale ordinaire de Compagnie d'Entreprises CFE SA, qui se tiendra le **6 mai 2021 à 15 heures**.

Cette procuration tient également lieu de confirmation de participation. Le soussigné confirme qu'il souhaite participer à l'assemblée générale susmentionnée avec toutes ses actions *ou avec* actions (*nombre spécifique à renseigner au cas où le soussigné souhaiterait participer pour un nombre moindre que le total de ses actions*).

Cette procuration vaut pour le nombre total d'actions pour lesquelles le soussigné souhaite participer, toutefois limité au nombre d'actions dont l'actionariat sera déterminé à la date d'enregistrement conformément aux directives pratiques.

Veuillez indiquer vos instructions de vote spécifiques pour chaque proposition de résolution du conseil d'administration à l'ordre du jour ci-dessous en grisant ou cochant la case de votre choix.

Le mandataire votera au nom du soussigné conformément aux instructions de vote indiquées. En l'absence de telles instructions ou si les instructions données ne sont pas claires, le mandataire devra s'abstenir de voter sur les points concernés.

Le mandataire pourra également en vertu de la présente procuration représenter le soussigné à toutes les réunions ultérieures qui se tiendraient avec le même ordre du jour en raison du report de l'assemblée générale ordinaire susmentionnée.

Fait à, le 2021.

Signature ¹

¹ Faire précéder la signature de la mention "**Bon pour pouvoir**"

Votes de l'actionnaire : ²

Ordre du jour	Décisions ³
1. Rapport de gestion du conseil d'administration relatif à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2020	N.A.
2. Rapport du commissaire relatif à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2020	N.A.
3. Approbation des comptes annuels statutaires Proposition de résolution : Approbation des comptes annuels statutaires clôturés au 31 décembre 2020.	<input type="checkbox"/> Abstention <input type="checkbox"/> Pour <input type="checkbox"/> Contre
4. Approbation des comptes annuels consolidés Proposition de résolution : Approbation des comptes annuels consolidés clôturés au 31 décembre 2020.	<input type="checkbox"/> Abstention <input type="checkbox"/> Pour <input type="checkbox"/> Contre
5. Affectation du bénéfice – Approbation du dividende Proposition de résolution : Approbation d'un dividende brut de 1 euro par action, correspondant à un dividende net de 0,70 euro par action. Mise en paiement du dividende à partir du 25 mai 2021.	<input type="checkbox"/> Abstention <input type="checkbox"/> Pour <input type="checkbox"/> Contre
6. Rémunération 6.1. Approbation de la politique de rémunération Proposition de résolution : Approbation de la politique de rémunération.	<input type="checkbox"/> Abstention <input type="checkbox"/> Pour <input type="checkbox"/> Contre
6.2. Approbation du rapport de rémunération Proposition de résolution : Approbation du rapport de rémunération.	<input type="checkbox"/> Abstention <input type="checkbox"/> Pour <input type="checkbox"/> Contre
6.3. Emoluments annuels des administrateurs Proposition de résolution : Approbation, avec effet au 1er janvier 2021, de l'octroi au président du conseil d'administration et à chacun des autres administrateurs, d'emoluments annuels de respectivement 100.000 euros et 20.000 euros, <i>pro rata temporis</i> de l'exercice de leur mandat en cours d'année. Approbation de l'octroi aux administrateurs, à l'exception du président du conseil d'administration, de jetons de présence de 2.000 euros par séance. Les rémunérations des administrateurs membres du Comité d'audit et du Comité de nomination et de rémunération restent inchangées.	<input type="checkbox"/> Abstention <input type="checkbox"/> Pour <input type="checkbox"/> Contre
7. Décharge aux administrateurs Proposition de résolution : Décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat durant l'exercice social clôturé le 31 décembre 2020.	<input type="checkbox"/> Abstention <input type="checkbox"/> Pour <input type="checkbox"/> Contre
8. Décharge au commissaire Proposition de résolution : Décharge au commissaire pour l'exercice de son mandat durant l'exercice social clôturé le 31 décembre 2020.	<input type="checkbox"/> Abstention <input type="checkbox"/> Pour <input type="checkbox"/> Contre
9. Nominations 9.1. Le mandat d'administrateur de Monsieur Piet Dejonghe vient à échéance à l'assemblée générale ordinaire du 6 mai 2021. Proposition de résolution : Approbation du renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Piet Dejonghe pour un terme de quatre (4) ans. Monsieur Piet Dejonghe ne répond pas aux critères d'indépendance définis à l'article 3.5 du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020.	<input type="checkbox"/> Abstention <input type="checkbox"/> Pour <input type="checkbox"/> Contre
9.2. Le mandat d'administrateur de Monsieur Luc Bertrand vient à échéance à l'assemblée générale ordinaire du 6 mai 2021. Proposition de résolution : Approbation du renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Luc Bertrand pour un terme de quatre (4) ans. Monsieur Luc Bertrand ne répond pas aux critères d'indépendance définis à l'article 3.5 du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020.	<input type="checkbox"/> Abstention <input type="checkbox"/> Pour <input type="checkbox"/> Contre
9.3. Le mandat d'administrateur de Monsieur Jan Suykens vient à échéance à l'assemblée générale ordinaire du 6 mai 2021. Proposition de résolution : Approbation du renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Jan Suykens pour un terme de quatre (4) ans. Monsieur Jan Suykens ne répond pas aux critères d'indépendance définis à l'article 3.5 du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020.	<input type="checkbox"/> Abstention <input type="checkbox"/> Pour <input type="checkbox"/> Contre

² Nom et prénom ou dénomination sociale de l'actionnaire

³ Veuillez indiquer impérativement le sens du vote : Abstention, Pour ou Contre.

Votes de l'actionnaire : ⁴(suite)

<p>9.4. Le mandat d'administrateur de Monsieur Koen Janssen vient à échéance à l'assemblée générale ordinaire du 6 mai 2021 <u>Proposition de résolution :</u> Approbation du renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Koen Janssen pour un terme de quatre (4) ans. Monsieur Koen Janssen ne répond pas aux critères d'indépendance définis à l'article 3.5 du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020.</p>	<input type="checkbox"/> Abstention <input type="checkbox"/> Pour <input type="checkbox"/> Contre
<p>9.5. Le mandat d'administrateur de Monsieur John-Eric Bertrand vient à échéance à l'assemblée générale ordinaire du 6 mai 2021 <u>Proposition de résolution :</u> Approbation du renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur John-Eric Bertrand pour un terme de quatre (4) ans. Monsieur John-Eric Bertrand ne répond pas aux critères d'indépendance définis à l'article 3.5 du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020.</p>	<input type="checkbox"/> Abstention <input type="checkbox"/> Pour <input type="checkbox"/> Contre
<p>9.6. Le mandat d'administrateur d'Euro-Invest Management SA, ayant pour représentant permanent Madame Martine Van den Poel, vient à échéance à l'assemblée générale ordinaire du 6 mai 2021 <u>Proposition de résolution :</u> Approbation de la nomination de Madame Hélène Bostoën en tant qu'administrateur pour un terme de quatre (4) ans. Madame Hélène Bostoën répond aux critères d'indépendance définis à l'article 3.5 du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020.</p>	<input type="checkbox"/> Abstention <input type="checkbox"/> Pour <input type="checkbox"/> Contre
<p>9.7. Démission du commissaire sortant – nomination et rémunération du nouveau commissaire. Compte tenu de l'article 41 du Règlement (UE) n° 537/2014, stipulant qu'à compter du 17 juin 2020, une société cotée ne peut accepter ou renouveler le mandat d'un cabinet d'audit qui a fourni des services d'audit à cette société pendant vingt années consécutives ou davantage, Deloitte Reviseurs d'Entreprises a démissionné de son mandat en cours. <u>Proposition de résolution :</u> Prise d'acte de la démission du commissaire, Deloitte Reviseurs d'Entreprises, représentée par Monsieur Rik Neckebroek, avec prise d'effet à l'issue de l'assemblée générale ordinaire du 6 mai 2021. Approbation de la nomination du cabinet de réviseurs d'entreprises EY, représenté par Messieurs Patrick Rottiers et Marnix Van Dooren, en qualité de commissaire, pour un terme de trois (3) ans, et approbation de l'octroi au nouveau commissaire d'une rémunération de 121.700 euros par an pour l'exercice de son mandat.</p>	<input type="checkbox"/> Abstention <input type="checkbox"/> Pour <input type="checkbox"/> Contre

⁴ Nom et prénom ou dénomination sociale de l'actionnaire